

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*Extrait du registre de décisions du Président***Objet : Décision de l'attribution - Travaux d'aménagement du bâtiment a1 de la résidence Philippe - lot 10 (ascenseur)**

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision de notre organisation du 13 novembre 2020 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché "Travaux d'aménagement du bâtiment A1 de la Résidence Philippe" à Atelier PARC, 20 Boulevard Denfert Rochereau, 17500 JONZAC ;

Considérant le DCE N° 2021/011 relatif à ce marché établi par le maître d'oeuvre, Atelier PARC, 20 Boulevard Denfert Rochereau, 17500 JONZAC ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- * Lot 1 (Gros oeuvre), estimé à 330.600,00 € HT soit 396.720,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 2 (Etanchéité), estimé à 51.300,00 € HT soit 61.560,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 3 (Bardage métallique), estimé à 178.000,00 € HT soit 213.600,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 4 (Serrurerie - Métallerie), estimé à 95.800,00 € HT soit 114.960,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 5 (Menuiseries aluminium), estimé à 212.700,00 € HT soit 255.240,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 6 (Menuiseries intérieures), estimé à 214.400,00 € HT soit 257.280,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 7 (Cloisons - Plafonds), estimé à 175.000,00 € HT soit 210.000,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 8 (Revêtements de sol - Faïence), estimé à 69.200,00 € HT soit 83.040,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 9 (Peinture), estimé à 54.800,00 € HT soit 65.760,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 10 (Ascenseur), estimé à 27.700,00 € HT soit 33.240,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 11 (Electricité), estimé à 157.000,00 € HT soit 189.200,00 € TTC, ;
- * Lot 12 (Chauffage - Ventilation), estimé à 155.000,00 € HT soit 186.000,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 13 (Plomberie - Sanitaire), estimé à 39.000,00 € HT soit 46.800,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 1.760.500,00 € HT soit 2.113.400,00 € TTC;

Vu l'avis de marché 21-127944 paru le 24 septembre 2021 au niveau national ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 29 octobre 2021 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 180 jours calendaires et se termine le 27 avril 2022 ;

Considérant que 2 offres sont parvenues :

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

- CFA division de NSA, 6 Rue de la goëlette ZE DU GRAND LARGE, ZE du grand large, 86280 Saint-Benoit (23.900,00 € HT soit 28.680,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- CFA division de NSA - Variante inox brossé, 6 Rue de la goëlette ZE DU GRAND LARGE, ZE du grand large, 86280 Saint-Benoit (22.900,00 € HT soit 27.480,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- CFA division de NSA - + PSE, 6 Rue de la goëlette ZE DU GRAND LARGE, ZE du grand large, 86280 Saint-Benoit (23.900,00 € HT soit 28.680,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- CFA division de NSA - Variante inox brossé + PSE, 6 Rue de la goëlette ZE DU GRAND LARGE, ZE du grand large, 86280 Saint-Benoit (22.900,00 € HT soit 27.480,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- ORNA Sud Ouest, 64121 SERRES CASTET (23.100,00 € HT soit 27.720,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- ORNA Sud Ouest - PSE, 64121 SERRES CASTET (23.100,00 € HT soit 27.720,00 € TTC, (20% TVA)) ;

Considérant que les éventuelles négociations et corrections ont mené aux offres finales suivantes :

- CFA division de NSA, 6 Rue de la goëlette ZE DU GRAND LARGE, ZE du grand large, 86280 Saint-Benoit (22.900,00 € HT soit 27.480,00 € TTC, (20% TVA))
- CFA division de NSA - Variante inox brossé, 6 Rue de la goëlette ZE DU GRAND LARGE, ZE du grand large, 86280 Saint-Benoit (23.700,00 € HT soit 28.440,00 € TTC, (20% TVA))
- CFA division de NSA - + PSE, 6 Rue de la goëlette ZE DU GRAND LARGE, ZE du grand large, 86280 Saint-Benoit (23.970,00 € HT soit 28.764,00 € TTC, (20% TVA))
- CFA division de NSA - Variante inox brossé + PSE, 6 Rue de la goëlette ZE DU GRAND LARGE, ZE du grand large, 86280 Saint-Benoit (24.770,00 € HT soit 29.724,00 € TTC, (20% TVA))
- ORNA Sud Ouest, 64121 SERRES CASTET (23.100,00 € HT soit 27.720,00 € TTC, (20% TVA))
- ORNA Sud Ouest - PSE, 64121 SERRES CASTET (24.350,00 € HT soit 29.220,00 € TTC, (20% TVA))

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit CFA division de NSA, 6 Rue de la Goëlette ZE DU GRAND LARGE, ZE du grand large, 86280 Saint-Benoit-Variante inox brossé pour un montant de 23.700,00 € HT soit 28.440,00 € TTC, (20% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'attribuer le marché "Travaux d'aménagement du bâtiment A1 de la Résidence Philippe - Lot 10 (Ascenseur)" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit CFA division de NSA, 6 Rue de la goëlette ZE DU GRAND LARGE, ZE du grand large, 86280 Saint-Benoit-Variante inox brossé pour un montant de 23.700,00 € HT soit 28.440,00 € TTC, (20% TVA).

Article 2 : De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Fait à Jonzac,

Le 10 JAN. 2022

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président par déléguation:
le 1^{er} Vice-Président délégué,
le Vice-Président M. Jacky GUESCON